

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize et le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt trois mai deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle Rosa Parks), sous la présidence de Monsieur JURADO Alain, Maire

PRESENTS : DUFEU Guy-Alain - ALLEX-BILLAUD Myriam - CASAGRANDE Nadia - VERDEL Véronique - GRZYWACZ Pascal - SALRA-PINCHON Henriette - THERMOZ Christian - BILLAUD Rédoine - REYNIER Jacques - PACHECO Juan - BOSCH Jean-Marie - TAYLOR Chantal - GRIOTIER Jean-Bernard - ZANIMACCHIA Anita - ANTOINE Florence - HANINI Mouna - FEMMELAT Cécile - GOICHOT Céline - LAFAY ALLANDRIEU Marylou - MOUMJID El Mostafa - SERRANO Mikaela - MANGIONE Didier - BERAUD Luc - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - GIROLET Lyliane - PORCAR Nestor - SELEM Jean-Luc - SIMON Catherine - MACHON Laurent

POUVOIRS : CROZIER Régis donne pouvoir à ALLEX-BILLAUD Myriam - CROSET-BAY Elyette, excusée, donne pouvoir à MACHON Laurent

Le Conseil Municipal a nommé, à l'unanimité, Madame LAFAY ALLANDRIEU Marylou en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal des conseils municipaux du 29/02/2016 et du 04/04/2016

- Compte rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du conseil municipal du 29/06/2015 et du 30/11/2015

1 - Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SARA pour l'exercice 2015

2 - Concession « Les Glycines » - Approbation du compte rendu annuel (CRACL) de la S.A.R.A. à la collectivité locale au 31 décembre 2015

3 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

4 - Etudes d'inventaire des bâtiments remarquables – Demande de subvention

5 - Modification du tableau des effectifs : création de poste

6 - Modification du tableau des effectifs : suppression de poste

7 - Régularisation de l'emprise Réserve 2000 : Cession des parcelles cadastrées section EI n°5, n°6, n°7 et n°36 (pour partie)

8 - Groupe scolaire n° 16 Le Coteau de Chasse – Création de stationnement – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section DI n° 4

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

- 9 - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de Saint Hubert
- 10 - Délibération expresse pour l'application des articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'urbanisme à une révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en cours
- 11 - Remplacement des huisseries du service de l'urbanisme - Dépôt d'une demande d'autorisation
- 12 - Clôture : promenade de l'église – Déclaration préalable de travaux
- 13 – Mise en place d'un système de vidéo-protection sur le quartier du Triforium et demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)
- 14 - Convention de participation financière aux charges de fonctionnement scolaire – Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.)
- 15 - Participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Tour du Pin
- 16 - Mise en place du paiement en ligne sur le portail famille
- 17 - Tarif de la restauration pour les enseignants subventionnés
- 18 - Tarif de la restauration scolaire pour les enfants du foyer d'hébergement d'urgence Saint Hubert « L'AREPI »
- 19 - Optimisation des performances énergétiques du groupe scolaire le Petit Prince
- 20 - Optimisation des performances énergétiques du terrain de football de Collonges
- 21 - Optimisation des performances énergétiques du groupe scolaire 17 les Fauvettes
- 22 - Optimisation des performances énergétiques du gymnase Saint Hubert : salle de gymnastique
- 23 - Optimisation des performances énergétiques du gymnase Saint Hubert - Production d'eau chaude
- 24 - Optimisation des performances énergétiques du centre social Michel Colucci
- 25 - Brigade de gendarmerie de l'Isle d'Abeau - Création d'un 23^{ème} logement
- 26 - Extension et réhabilitation du stade de rugby de Collonges - Création d'un vestiaire
- 27 - Création d'une structure artificielle d'escalade au gymnase David Douillet
- 28 - Mise en accessibilité du gymnase David Douillet

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

29 - Mise en accessibilité du site des arts martiaux

30 - Mise en accessibilité de la promenade de l'église

31 - Réhabilitation de la chapelle Sainte Anne

32 - Convention avec ERDF de mise à disposition des parcelles cadastrées section DX n° 168 et n° 169 – Implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels – Alimentation du secteur de Saint Germain

33 - Convention avec l'IRA Immobilière Rhône Alpes et l'OPAC 38 – Participation financière et mise à disposition de terrain pour la mise en place de colonnes enterrées rue Arthur Rimbaud

34 - Convention d'éco-pâturage – Entretien d'un ensemble de terrains communaux

35 - Vente d'un matériel communal : épareuse

36 - Travaux d'aménagement de voirie aux fins de sécurisation du chemin de la Gauthière

37 - Création d'une plateforme pour festivités au centre social Michel Colucci

38 - Création de stationnements au groupe scolaire n° 16 « Le Coteau de Chasse »

39 - Approbation du compte de gestion du receveur-percepteur

40 - Approbation du compte administratif 2015

41 - Affectation des résultats 2015

42 - Décision modificative n° 1

43 - Versement d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la charte A.D.A.I.L. (Accompagnement Durable des Associations d'Intérêt Local) à l'association « Sauveteurs Secouristes Porte de l'Isère »

44 - Versement d'une subvention pour projet spécifique dans le cadre de la charte A.D.A.I.L. (Accompagnement Durable des Associations d'Intérêt Local) à l'association « Badminton Club IdA »

45 - Motion relative à la privatisation de l'aéroport Lyon Saint Exupéry

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 février 2016 est approuvé par l'assemblée à l'**UNANIMITE**.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 04 avril 2016 est approuvé par l'assemblée à l'**UNANIMITE**.

2016-043 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN ET DU 30 NOVEMBRE 2015

Décision n°2015-358/D : Convention avec l'association TENNIS CLUB

Une convention a été signée entre la Mairie de L'Isle d'Abeau et l'association TENNIS CLUB afin de définir les modalités de mise à disposition de matériel communal, à titre gratuit, du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-420/D : Convention avec l'association ACDO

Une convention a été signée avec l'association ACDO, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 14 rue des Savetiers, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-423/D : Convention avec l'association ASSMIDA

Une convention a été signée avec l'association ASSMIDA, ayant son siège à Saint-Marcel-Bel-Accueil, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-427/D : Convention avec l'association BAILEMOS

Une convention a été signée avec l'association BAILEMOS, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 5 Clos des Acanthes, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-448/D : Convention avec l'association KARATE CLUB DE L'ISLE D'ABEAU

Une convention a été signée avec l'association KARATE CLUB DE L'ISLE D'ABEAU, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, BP 10017, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-455/D : Convention avec l'association LES TROIS ECHIQUIERS

Une convention a été signée avec l'association LES TROIS ECHIQUIERS, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 5 allée des Crêtes, pour définir les modalités de mise à

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-463/D : Convention avec l'association LA MANO DI DIO

Une convention a été signée avec l'association LA MANO DI DIO, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 5 rue des Acanthes, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-471/D : Convention avec l'association TOUT EN FITNESS

Une convention a été signée avec l'association TOUT EN FITNESS, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, GS15 Les Trois Vallons, boulevard de Chantalouette, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-473/D : Convention avec l'association VELO CLUB

Une convention a été signée avec l'association VELO CLUB, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 2 rue de l'Astrobale, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 07 septembre 2015 au 04 juillet 2016.

Décision n°2015-481/D : Convention avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

Une convention a été signée avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, ayant leurs sièges à Vienne, ZA La Gère Malissol, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour l'organisation de passations de tests et de restitution, de mars à septembre 2016.

Décision n°2015-503/D : Convention avec l'association ENVOL ISERE AUTISME

Une convention a été signée avec l'association ENVOL ISERE AUTISME, ayant son siège à L'Isle d'Abeau, 29 rue du Creuzat, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour l'organisation de permanences du 25 septembre 2015 au 17 juin 2016.

Décision n° 2016-006/D : Convention avec Lucie VALENTINI, psychologue

Une convention de partenariat a été signée avec Lucie VALENTINI, psychologue, afin de définir les modalités de l'animation lecture et arts plastiques, à l'accueil de loisirs Louis Pergaud, le mercredi après midi. Le coût de la prestation s'élève à 1144.00 € TTC.

Décision n° 2016-007/D : Convention de formation professionnelle avec la Croix-Rouge Française

Une convention de partenariat a été signée avec la croix rouge Française, afin de

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

définir les modalités de formation « prévention et secours civique de niveau 1 », pour un agent du secteur jeunesse du centre social Michel Colucci. Le coût de la prestation s'élève à 155.00 € TTC.

Décision n° 2016-018/D : Convention d'alternance avec l'organisme VB FORMATION EURL pour former un agent de la collectivité au BPJEPS Loisirs Tous Publics

Une convention a été signée avec l'organisme VB Formation EURL sis le Vivier - 38770 LA MOTTE SAINT MARTIN, avec l'objectif de former un agent de la collectivité au BPJEPS Loisirs Tous Publics. Le montant total de la prestation s'élève à 6 510 euros TTC.

Décision n° 2016-019/D : Convention d'alternance avec l'organisme VB FORMATION EURL pour former un agent de la collectivité au BPJEPS Loisirs Tous Publics

Une convention a été signée avec l'organisme VB Formation EURL sis le Vivier - 38770 LA MOTTE SAINT MARTIN, avec l'objectif de former un agent de la collectivité au BPJEPS Loisirs Tous Publics. Le montant total de la prestation s'élève à 6 510 euros TTC.

Décision n° 2016-020/D : Contrat de formation professionnelle avec l'organisme GRIM EDIF pour former un agent de la collectivité à la « Prévention et sécurité pour la licence d'exploitant »

Un contrat de formation professionnelle a été signé avec l'organisme GRIM EDIF sis 17 rue Saint Michel - 69007 LYON, avec l'objectif de former un agent de la collectivité à la « Prévention et sécurité pour la licence d'exploitant ». Le montant total de la prestation s'élève à 780 euros TTC.

Décision n° 2016-30/D : Convention de mise à disposition de locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux a été signée avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère.

Décision n°2016-031/D : Convention avec l'association ATOUT CŒUR TANGO

Une convention a été signée avec l'association ATOUT CŒUR TANGO, ayant son siège à l'Isle d'Abeau, 2 rue du Didier, pour définir les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation de ses activités pour la saison 2015/2016, soit du 04 avril au 04 juillet 2016 hors vacances scolaires.

Décision n° 2016-032/D : Convention de partenariat avec l'association « KITCHEN » Organisation d'animations quizz au stade de Collonge, avenue du Stade

Une convention de partenariat a été signée avec l'association « KITCHEN » dont le siège est situé 4 rue des Branches 38080 l'Isle d'Abeau pour l'organisation d'animations quizz le vendredi 15 avril 2016. Le montant des prestations s'élève à 550,00 € TTC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Décision n° 2016-037/D : Convention de partenariat avec l'association « IDA TANGO » Réalisation de diverses activités lors de la soirée Tango au Millénium, 22 avenue du Bourg le samedi 2 avril 2016

Une convention de partenariat a été signée avec l'association « IDA TANGO » dont le siège est situé : 15 rue des écoles - 38090 Vaulx Millieu pour la réalisation de diverses activités lors de la soirée Tango au Millénium le samedi 02 avril 2016.

Décision n° 2016-041/D : Indemnisation – Sinistre dégâts des eaux N° 2015164754P – Catastrophe naturelle du 22 juillet 2015

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par la SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX pour un montant de 711,50 € en remboursement des dommages subis sur quatre équipements communaux lors des intempéries du 22 juillet 2015 (CTM, Préfabriqué Millenium, gymnase David Douillet, groupe scolaire La Peupleraie).

Décision n° 2016-050/D : Avenant à la convention de mutualisation du service de Documentation – LA CAPSULE - CAPI

Deux avenants n° 1 et 2 ont été signés avec la CAPI pour la réactualisation du montant de la participation financière pour l'année 2016, en fonction de la formule souscrite (abonnements généraux pack « moyenne commune ». Le montant de la participation est fixé à 5 738,73 €.

Décision n° 2016-051/D : Convention – Journée Internationale de la Femme - Manifestation du 05 mars 2016 « courir pour les femmes ».

Une convention a été signée avec la société CENTAURE, afin de définir les modalités de partenariat mises en place entre la ville et le partenaire.

Décision n° 2016-056/D : Indemnisation – Sinistre dégâts des eaux N° 2015164754P – Catastrophe naturelle du 22 juillet 2015

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par la SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX pour un montant de 810,28 € en remboursement des dommages subis sur quatre équipements communaux lors des intempéries du 22 juillet 2015 (CTM, préfabriqué Millenium, gymnase David Douillet, groupe scolaire La Peupleraie).

Décision 2016-059/D : Convention de mise à disposition de la piste vélos d'éducation routière avec l'Ecole Auguste Renoir de Tignieu-Jameyzieu

Une convention définissant les modalités de mise à disposition de la piste vélos d'éducation routière, a été signée entre la commune et l'Ecole Auguste Renoir de Tignieu-Jameyzieu. La participation de cette mise à disposition est de 150 euros pour le 7 juin 2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Décision n° 2016-061/D : Convention de prise en charge des frais de formation avec le CREPS Rhône-Alpes pour la formation accompagnement VAE DESJEPS Module 146 pour un agent de la collectivité

Une convention a été signée avec le CREPS Rhône-Alpes, domicilié Site de Vallon Pont d'Arc Route de Salavas – 07150 VALLON PONT D'ARC, avec l'objectif de former un agent de la collectivité à l'accompagnement VAE DESJEPS Module 146. Le montant total de la prestation s'élève à 700 euros TTC.

Décision 2016-069/D - Convention de mise à disposition de la piste vélos d'éducation routière avec l'Ecole Marie Laurencin de Tignieu-Jameyzieu

Une convention, définissant les modalités de mise à disposition de la piste vélos d'éducation routière, a été signée entre la commune et l'Ecole Marie Laurencin de Tignieu-Jameyzieu. La participation de cette mise à disposition est de 150 euros pour le 5 avril 2016.

Décision n° 2016-070/D : Convention avec le Conservatoire Hector BERLIOZ de Bourgoin-Jallieu - Prêt d'instruments de musique à titre gratuit

Une convention a été signée avec le conservatoire de musique Hector BERLIOZ de Bourgoin-Jallieu, sis 1 Avenue des Alpes - 38300 BOURGOIN-JALLIEU, afin de définir les modalités respectives liées au prêt, à titre gratuit, du matériel identifié : 32 tambours-poubelle, à l'école élémentaire "Les Fauvettes" pour l'année 2015-2016.

Décision n° 2016-071/D : Convention avec le Conservatoire Hector BERLIOZ de Bourgoin-Jallieu - Prêt d'instruments de musique à titre gratuit

Une convention a été signée avec le conservatoire de musique Hector BERLIOZ de Bourgoin-Jallieu, sis 1 Avenue des Alpes - 38300 BOURGOIN-JALLIEU, afin de définir les modalités respectives liées au prêt, à titre gratuit, du matériel identifié : BATUCADA, à l'école élémentaire "Le Coteau de Chasse" pour l'année 2015-2016.

Décision n° 2016-072/D : Contrat de vente avec la SNCF

Un contrat a été signé avec la SNCF pour le voyage aller et retour des enfants du CMEJ et de leurs accompagnateurs à Paris le 11 avril 2016. Le coût de la prestation s'élève à 3066.00 € TTC.

Décision n° 2016-075/D : Convention de prestation avec la Ligue de l'Enseignement pour deux classes de découverte de l'école élémentaire « Les Trois Vallons »

Une convention a été signée avec la Ligue de l'Enseignement, sise 33 rue Joseph CHANRION – 38000 GRENOBLE, afin de définir les modalités d'accueil et de financement de deux classes de découverte de l'école élémentaire "Les Trois Vallons", séjours du 30 mars 2016 au 1^{er} avril 2016 puis du 06 avril 2016 au 08 avril 2016. Le montant de la participation pour les deux séjours s'élève à 7 000 euros.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Décision n°2016-076/D : Convention avec la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère Salle de l'Isle pour l'association « Foyer socio-éducatif » du collège Truffaut

Une convention a été signée avec la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère pour définir les modalités de mise à disposition de la salle de L'Isle à l'association du foyer socio-éducatif du Collège François Truffaut, au prix de 1 550 euros TTC, le mardi 29 mars 2016 pour l'organisation du spectacle « La Petite Sirène ».

Décision n° 2016-078/D : Suppression de la régie de recettes et d'avances au service Prévention de la Délinquance

La régie de recettes et d'avances au service Prévention de la Délinquance est supprimée.

Décision n° 2016-079/D : Convention avec la Société CIRIL pour la formation d'un agent sur le logiciel « CIVIL NET RH : Bilan Social»

Une convention a été signée avec la Société CIRIL, domiciliée 49 Avenue Albert Einstein- 69100 VILLEURBANNE, avec l'objectif de former un agent de la collectivité au logiciel « CIVIL NET RH : Bilan social». Le montant total de la prestation s'élève à 355 euros TTC.

Décision n° 2016-086/D : Indemnisation – Sinistre dégâts des eaux N° 2015155462X du 13 juin 2015 – Gymnase Saint Hubert

Une indemnisation en sinistre a été versée à la ville par la SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX pour un montant de 7 459 €.

Décision n° 2016-088/D - Avenant au contrat initial N° 035882/C – Dommages aux biens

Un avenant N° 0004 au contrat initial « DOMMAGES AUX BIENS » a été signé avec la SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORD CEDEX 9 pour les mouvements intervenus au sein du parc immobilier au cours de l'année 2015 (adjonctions et retraits). La superficie déclarée au 1^{er} janvier 2016 est de 61 335 M². Le montant de la cotisation s'élève à 277,63 €.

Décision n°2016-091/D : Modification de la régie de recettes au service Culture

La régie de recettes au service Culture est modifiée avec la mise en place d'un fonds de caisse d'un montant de trois cents euros.

Décision n° 2016-100/D : Contrat de réservation avec la société « MACABANE »

Un contrat de réservation a été signé avec la société « MACABANE », afin de définir les modalités de l'animation construction de cabanes en bois, le samedi 28 mai 2016 au parc Saint Hubert, dans le cadre de la fête du jeu. Le coût de la prestation s'élève à 1168.80 € TTC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Décision n° 2016-101/D : Attribution du marché « Réhabilitation de la promenade de l'Eglise Lot N° 1 – Travaux de voirie et d'aménagement

Le marché concernant la réhabilitation de la promenade de l'Eglise, lot N° 1 – Travaux de voirie et d'aménagement a été attribué à l'entreprise SAS GENEVRAY sise 562 Rue Saint Alban – 38200 VIENNE pour son offre classée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité d'un montant de 42 966,24 € HT soit 53 707,80 € TTC.

Décision n° 2016-102/D : Attribution du marché « Réhabilitation de la promenade de l'Eglise Lot N° 2 – Mobilier urbain et clôture

Le marché concernant la réhabilitation de la promenade de l'Eglise, lot N° 2 – Mobilier urbain et clôture a été attribué à l'entreprise PARC ET JARDIN ISEROIS sise 178 Route de Saint Victor – 38690 TORCHEFELON pour son offre classée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité d'un montant de 36 675,36 € HT soit 45 844,19 € TTC.

Décision n° 2016-105/D : Prestation Sweet Cyclo Jazz Team- Cérémonie de la Victoire du 08 mai 1945

Une convention a été signée avec Madame Laurence ADER, domiciliée à LYON (69009), afin d'assurer la partie musicale du défilé, à l'occasion du 71^{ème} anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945. Le montant de la prestation s'élève à 950.00 euros TTC.

Décision n° 2016-106/D : Indemnisation – Sinistre « Responsabilité des Communes » Gymnase David Douillet du 05 décembre 2015 - Défense-recours

Une indemnisation immédiate en sinistre a été versée à la ville par MMA sise 61 Rue de la République – 38290 La Verpillière pour un montant de 150 € en remboursement des dommages matériels survenus lors du Téléthon.

Décision n° 2016-107/D : Ordonnancement d'une facture – Tribunal Administratif — Affaire N° 1305062-6 du 20 septembre 2013

Une facture de frais d'honoraires N° 216109 du 12 avril 2016 d'un montant de 432 € a été réglée à Maître Cécile KOVARIK-OVIZE dans le cadre de l'instruction et du suivi de cette affaire.

Décision n° 2016-108/D – Contrat d'assurance « PROTECTION JURIDIQUE » N° 3SCECA0002

Le marché N° 2015-22 concernant la souscription d'un contrat d'assurance « Protection juridique » a été attribué à SECARA 3000 – 5 et 7 Place Saint Clément – 38460 LE PONT DE BEAUVOISIN pour son offre classée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité. Ledit marché est conclu pour un an, du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016 pour un montant de 2 072,72 € HT soit 2 313,15 € TTC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

DELIBERATIONS :

2016-044 - RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE AU SEIN DE LA SARA POUR L'EXERCICE 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 6 juin 2011, la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (S.A.R.A.) a été créée à l'initiative de la CAPI, de la CCCND (Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné) et de 16 communes du territoire de la CAPI.

Par délibération en date du 21 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des parts au sein de la SPLA.

Par délibération en date du 28 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Alain JURADO comme représentant de l'assemblée spéciale.

En application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil Municipal sur la SPLA SARA, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la commune.

Après avoir rappelé les engagements de la collectivité, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, le rapporteur propose au conseil municipal de prendre acte du rapport de son représentant au sein de l'Assemblée Spéciale de SARA pour l'exercice 2015.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, prend acte du rapport de son représentant au sein de l'Assemblée Spéciale de SARA pour l'exercice 2015.

2016-045 - CONCESSION « LES GLYCINES » - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA S.A.R.A A LA COLLECTIVITÉ LOCALE AU 31 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, dont les dispositions sont reprises dans le

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

traité de concession liant la Commune de l'Isle d'Abeau à la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA) pour l'opération d'aménagement de la concession « les Glycines », prévoit l'établissement d'un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL).

Conformément à l'article 17 du traité de concession, le CRACL doit permettre à la collectivité concédante d'exercer son droit à contrôle comptable et financier. Il participe également au contrôle analogue, et permet d'argumenter les évolutions souhaitables de l'opération que le concédant doit approuver.

Le contenu du CRACL est constitué par un compte rendu financier (note de conjoncture décrivant en termes qualitatifs, physiques et financiers l'avancement de l'opération), auquel sont annexés des tableaux de bord opérationnels et financiers comportant notamment :

- Un rappel sur l'objet de la concession et l'état global qualitatif d'avancement de l'opération, et un point sur les risques éventuels ;
- Le bilan prévisionnel actualisé des activités faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

L'ensemble de ces documents doit être soumis, dans un délai de trois mois, à l'examen de l'organe délibérant de la collectivité concédante qui se prononce par un vote.

Pour rappel, la concession d'Aménagement pour l'opération d'aménagement du secteur « les Glycines » a été signée le 27 décembre 2012 entre la Commune de l'Isle d'Abeau et SARA. Le tènement, objet de concession, représente une superficie de 6 200m² environ. Il est situé hors ZAC, dans un secteur NAd (zone à vocation principale d'habitation) au POS en vigueur.

Le programme de construction porte sur la création d'environ 12 à 15 logements privés représentant une surface de plancher de l'ordre de 1 800m². L'aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, réseaux, et installation à créer pour répondre aux besoins des futurs habitants.

Le rapport joint à la présente et ses pièces jointes, est présenté au Conseil municipal de la commune de l'Isle d'Abeau, pour examen de la gestion de l'exercice passé et approbation.

Le bilan initial de la concession d'aménagement, approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune de l'Isle d'Abeau du 5 novembre 2012, était arrêté, en dépenses, à 209 827 € HT, et, en recettes, à 210 000 € HT.

Le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2015, s'établit en dépenses à 137 775 € HT, et en recettes à 244 086 € HT, soit un résultat d'exploitation à 106 311 € HT.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Le montant des dépenses et recettes estimées, ainsi que leur cadencement dans le temps, devrait conduire à dégager à terme un excédent estimé à 74 028 €HT à ce jour. Ce qui représente une augmentation par rapport aux estimations de l'exercice précédent (excédent estimé à 40 000 € HT).

Conformément aux dispositions qui précèdent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2015, présenté par SARA pour la concession relative à l'aménagement du secteur des Glycines.

Oui l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'UNANIMITE**, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2015, présenté par SARA pour la concession relative à l'aménagement du secteur des Glycines.

2016-046 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par les articles D.2224-1 à D.2224-5 du même code.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport sont fixés par arrêté paru le 02 mai 2007 modifié et retranscrit aux annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel sur les prix et la qualité du service permet principalement l'information des usagers et des élus concernant les évolutions des services concernés et ce, en complément à la note jointe au rapport, établie chaque année par l'agence de l'eau sur la réalisation de son programme d'action (2013-2018) financé via les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés. Ce rapport transmis par la CAPI en mars 2016, doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du CGCT.

Il ressort de ce rapport les principaux points suivants :

Eau potable :

- Le rendement global du service à l'échelle de l'agglomération est de 76 %, en nette amélioration par rapport à 2008 (70 %). Cet indicateur présente cependant des disparités importantes au niveau local et pour lesquelles des mesures sont en cours de déploiement. S'agissant de la Commune de l'Isle d'Abeau, le rendement du réseau pour 2014 est supérieur à 80 % ;

- Le renouvellement de l'ensemble des branchements plomb répertoriés est achevé à fin 2014 ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

- Des actions d'amélioration de la qualité de l'eau sont en cours, avec d'ores et déjà, la suppression de plusieurs points présentant des contaminations aux pesticides par la création d'interconnexions nouvelles pour l'alimentation des territoires concernés (Chèzeneuve, Maubec, Crachier et Nivolas Vermelle). Les eaux distribuées par la Commune de l'Isle d'Abeau sont conformes en ce qui concerne la présence de pesticides ;

- La connaissance du patrimoine progresse avec le déploiement d'outils de cartographie plus modernes sur le secteur Régie, dernier secteur pour lequel, le réseau n'était pas intégralement répertorié. La CAPI devra maintenant travailler pour affiner sa connaissance du patrimoine : type de réseau, âge des canalisations, etc...Ce travail important permet notamment une meilleure réactivité du service d'exploitation pour l'identification de fuites sur le réseau de distribution.

Assainissement :

- La réception des travaux de la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu est achevée ;
- L'ensemble des boues produites sur la station de Bourgoin-Jallieu est pris en charge par l'exploitation et composté sur des sites extérieurs à la CAPI ;
- 55 % des boues produites par les ouvrages de la CAPI produisent du compost normé à partir des ouvrages de la CAPI ;
- Un schéma directeur est en cours d'établissement pour le service de l'assainissement sur l'ensemble de l'agglomération ;

Tarifs :

Le prix total de l'eau potable et de l'assainissement collectif est de 3,72 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2015, pour une consommation de 120 m³, soit une augmentation de 0,4 % par rapport au 1^{er} janvier 2014.

Cette hausse de 0,01 €/m³ s'explique en partie par une évolution des redevances de l'agence de l'eau.

Ce rapport a également été examiné en Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la CAPI le 26 janvier 2016 conformément à l'article L.1411-13 du CGCT, et cette dernière a donné un avis favorable.

Ce rapport a été mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales au siège de la CAPI et a été adressé pour information au Préfet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1314-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 ainsi que ses annexes V et VI ;

Vu l'arrêté du 02 mai 2007 modifié relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Vu le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la CAPI pour l'exercice 2014 ;

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la CAPI pour l'exercice 2014.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'**UNANIMITE**, le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la CAPI pour l'exercice 2014.

2016-047 - ETUDES D'INVENTAIRE DES BATIMENTS REMARQUABLES - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

De par son passé de ville nouvelle, la commune a été un véritable laboratoire de l'innovation urbaine tant en matière d'urbanisme que d'architecture. Des architectes déjà renommés, et d'autres qui le sont devenus, sont intervenus pour participer à la construction de la ville nouvelle.

Le concept initial de ville à la campagne développé par Michel Bourne et conforté ensuite par Michel Corajoud, grand prix de l'urbanisme et grand prix du paysage, permet à notre ville de bénéficier d'une omniprésence de la nature dans l'espace urbain. La commune a aujourd'hui un devoir de mémoire et doit aider les habitants à comprendre et à aimer leur cadre de vie.

A ce titre il paraît aujourd'hui nécessaire qu'une étude d'inventaire des bâtiments remarquables existants sur la commune soit menée afin de pouvoir mettre en valeur ce patrimoine unique. Cette étude pourrait déboucher sur des propositions de label et de communication avec les habitants.

Le montant de cette étude, dont la commune assurerait la maîtrise d'ouvrage, est estimé à 10 000 €.

Une subvention de l'Etat d'un montant prévisionnel de 5 000 € est attendue. A ce titre le plan de financement serait le suivant :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat (DRAC)	5 000 €	50%
Région		
Département		
Autres financements		
Total subventions publiques	5 000 €	50 %
Commune	5 000 €	50 %
Total	10 000 €	100%

En conséquence il est proposé au conseil municipal :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

- d'approuver la réalisation d'une étude d'inventaire des bâtiments remarquables de la commune selon le plan de financement ci-dessus
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône Alpes, ADEME, etc ...)
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces administratives techniques ou financières rattachées à cette opération.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur à **l'UNANIMITE**.

2016-048 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le candidat retenu suite à la vacance d'emploi du poste de directeur général des services est titulaire du grade d'attaché territorial.

Afin de pouvoir le recruter par voie de mutation, il est nécessaire de créer un poste à ce grade.

Il est proposé au conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget primitif à l'article 64111.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à **l'UNANIMITE**, le présent rapport.

2016-049 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique recueilli en date du 28 avril 2016,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les services techniques de la commune sont aujourd'hui composés de deux directions :

- une direction des travaux et maintenance du patrimoine bâti,
- une direction de l'aménagement durable et des ressources techniques, encadrées chacune par un directeur titulaire du grade d'ingénieur principal.

Ce mode de fonctionnement n'est pas opérationnel et engendre des problèmes organisationnels importants.

Aussi, dans le but d'améliorer le fonctionnement des services, il est proposé de fusionner ces deux directions en une direction unique des services techniques.

La réorganisation envisagée va contraindre la collectivité à organiser une commission afin de retenir l'agent parmi les deux directeurs en poste pour assurer l'encadrement de cette nouvelle direction. Une fiche de poste sera établie.

Considérant la nécessité de réorganiser les services techniques,

Il est proposé au conseil Municipal de supprimer un poste d'ingénieur principal à temps complet.

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'**UNANIMITE**, le présent rapport.

2016-050 - REGULARISATION DE L'EMPRISE RESERVE 2000 : CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION EI N°5, N°6, N°7 et N°36 (pour partie)

Rapporteur : Guy-Alain DUFEU

Par délibération n°2015-130 en date du 30 novembre 2015 le conseil municipal a approuvé l'acquisition à titre gracieux des terrains non valorisables de la ZAC de Saint-Hubert.

Parmi ces terrains, plusieurs parcelles situées en bordure des voies desservant la Réserve 2000 constituent l'emprise des axes de circulation et empiètent sur les terrains qui doivent faire l'objet des projets d'aménagement de ce secteur de la ZAC.

Il s'agit des parcelles cadastrées section EI n° 5 (4 380m²), EI n°6 (2135 m²), EI n°7 (20m²) et une partie de la parcelle cadastrée section EI n°36.

Cette dernière parcelle constitue le terrain d'assiette d'une partie de la rue du Lans et empiète sur deux terrains à céder par la SARA dans le cadre de la ZAC de Saint Hubert. Conformément au projet de modification du parcellaire cadastral :

- 1 126 m² issus de la parcelle cadastrée section EI n°36 seraient à rattacher à un tènement,
- 830 m² issus de la parcelle cadastrée section EI n°36 seraient à rattacher à un autre tènement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

La SARA projetant de céder prochainement certains terrains de la Réserve 2000, il convient dès à présent de régulariser la situation en procédant à la cession à l'euro symbolique de l'ensemble de ces terrains soit : 8 491 m², étant précisé que l'ensemble des frais afférents à cette vente seront pris en charge par la SARA.

D'autres régularisations seront à effectuer dans ce secteur en fonction de l'avancement des projets et des emprises qui seront retenus définitivement.

En conséquence il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la régularisation des cessions au profit de la SARA des parcelles cadastrées section EI n° 5 (4 380m²), EI n°6 (2 135 m²), EI n°7 (20m²) et une partie de la parcelle cadastrée section EI n°36 (1 956 m²) à l'euro symbolique, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Saint Hubert,
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession,
- approuver la prise en charge par la SARA de l'ensemble des frais afférents à la cession,
- désigner Maître Millet, Notaire à l'Isle d'Abeau, pour la rédaction de l'acte notarié.

Oui l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-051 - GROUPE SCOLAIRE N°16 - CREATION DE STATIONNEMENT – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DI N°4

Rapporteur : Guy-Alain DUFEU

Pour répondre à l'augmentation de la fréquentation du groupe scolaire « Le Coteau de chasse », il s'avère nécessaire d'aménager les abords de l'école afin de faciliter le stationnement et de rendre accessible l'accès nord de l'équipement. Cette opération permettra par ailleurs de redonner aux élèves de l'école, l'espace suffisant pour la pratique sportive.

Ce projet nécessitera une reprise de la voirie de desserte des habitations, la création d'une rampe d'accès PMR (personne à mobilité réduite), la création d'un parking de seize places, le remplacement d'un portail et de la clôture et la reprise de la surface du plateau sportif.

Il s'avère que le futur parking va empiéter en partie sur la parcelle cadastrée section DI n°4, propriété de l'OPAC de l'Isère et sur une partie de la parcelle cadastrée section DI n°3, propriété de Immobilière Rhône-Alpes. L'emprise nécessaire au projet est délimitée sur le plan joint à la délibération.

Après discussion avec l'OPAC de l'Isère, un accord a été trouvé pour une acquisition du terrain nécessaire issue de la parcelle cadastrée section DI n°4 à l'euro symbolique,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

l'ensemble des frais afférents à la vente étant pris en charge par la commune. La superficie du terrain issue de ladite parcelle est estimée à environ 190 m², cette surface sera définie suite à l'intervention d'un géomètre expert.

Par conséquent il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'environ 190 m² (surface à confirmer suite à l'établissement des documents de modifications du parcellaire cadastral) issus de la parcelle cadastrée section DI n°4 propriété de l'OPAC de l'Isère en vue de l'aménagement du parking du groupe scolaire 16 « Le Coteau de Chasse » ;
- autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition ;
- approuver la prise en charge de l'ensemble des frais de notaire et de géomètre liés à cette acquisition.
- désigner Maître Millet, Notaire à l'Isle d'Abeau, pour la rédaction de l'acte notarié,

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-052 - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE (PAZ) DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE SAINT-HUBERT

Rapporteur : Guy-Alain DUFEU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-41, L153-45, L153-74, L311-7, R153-20 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°79-6262 du 29 juin 1979 portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC de Saint-Hubert, comprenant le PAZ ;

Vu l'arrêté préfectoral n°98-6527 du 2 octobre 1998 portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC de Saint-Hubert modifiée et modifiant également le PAZ ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 janvier 2011 approuvant la modification n°8 du PAZ de la ZAC de Saint-Hubert ;

Vu l'arrêté n°2015-259 du 23 décembre 2015 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PAZ de la ZAC de Saint-Hubert ;

Vu la délibération n°2016-007 en date du 8 février 2016 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée,

Vu le projet de modification simplifiée ;

En suite des publications réglementaires (avis dans le Dauphiné Libéré le 12 février 2016 et affichage en mairie) le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public du 22 février 2016 au 24 mars 2016 et soumis aux personnes publiques associées. Le bilan de cette mise à disposition, ainsi que les réponses apportées sont joints en annexe de la délibération.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Au total neuf personnes sont venues consigner des observations dans le registre. Les remarques formulées par les habitants au sujet de cette modification simplifiée concernent principalement :

- Leur opposition à la réduction de l'emprise du parc Saint Hubert,
- Le risque d'avoir une offre de locaux commerciaux surabondante sur l'ensemble de la commune.

Les personnes publiques associées ont émis un avis favorable, à l'exception du SCoT Nord Isère et de la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui ont émis un avis réservé, la notice de présentation étant jugée trop succincte. Une réunion tenue le 24 mars 2016 en présence des représentants du SCoT et de la DDT a permis de préciser l'opération envisagée.

Suite aux avis recueillis dans le cadre de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant les justifications de cette modification simplifiée, la notice explicative sera donc complétée pour intégrer les précisions sur l'encadrement et la cohérence du futur projet.

Il est rappelé que la modification simplifiée n°1 du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Saint-Hubert est rendue nécessaire pour apporter des adaptations ponctuelles au règlement graphique à savoir :

- modifier le périmètre des zones ZCa et ZAe,
- déplacer la réservation n°1 inscrite sur le plan au profit d'un équipement.

L'objectif poursuivi par cette modification est de permettre l'implantation de constructions à destination de commerce et d'un petit équipement public à vocation culturelle sur un tènement de 12 000 m² situé à l'est du boulevard de l'Arbonnas, en bordure du parc de Saint-Hubert.

En effet, à la création de la ZAC, L'EPIDA envisageait l'implantation d'un équipement majeur de plus de 15 000 m² sur ce secteur (l'emprise exacte de cet équipement n'était pas clairement identifiée). Or compte tenu de l'évolution de la commune, la volonté est de mieux encadrer la constructibilité de cet espace et d'y permettre la construction d'un équipement culturel de taille modeste (qui viendrait en remplacement de l'actuel Millenium) et d'activités commerciales en lien avec l'activité de l'équipement public (culture, loisirs, jeunesse...).

Le développement de ce petit équipement public et de locaux d'activités commerciales sur ce tènement s'inscrit dans le projet d'aménagement global de la commune, traduit récemment dans le cadre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) débattu en conseil municipal le 4 avril 2016 :

- en contribuant à créer une jonction entre la zone commerciale des Sayes, le quartier du Triforium (retenu au titre du NPNRU), de la réserve 2000 (un projet de réaménagement incluant du commerce de proximité est en réflexion) et du parc Saint-Hubert,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

- en confortant et renforçant l'offre d'équipement,
- en confortant le tissu économique,
- en permettant une meilleure appropriation du parc par la création d'un nouvel usage et d'une animation en bordure d'un secteur de cet espace vert aujourd'hui un peu délaissé par les habitants,

Sortie de Monsieur GRIOTIER Jean-Bernard à 22 heures 06.

Un meilleur encadrement de la possibilité de construire sur le parc Saint Hubert répond également à la volonté de sanctuariser le reste de ce site et de le conforter en tant qu'espace vert structurant de la commune.

Le terrain objet de la modification simplifiée est actuellement propriété de la SARA, titulaire d'une concession d'aménagement de la ZAC de Saint Hubert pour le compte de la CAPI. Le projet qui sera retenu sur ce tènement sera donc maîtrisé par la collectivité par l'intermédiaire de l'avenant au cahier de charges de cession de terrain. Ce document contractuel fixera à un maximum de 5 000 m² de surface de plancher constructible sur l'ensemble du terrain (incluant environ 1 000 m² pour l'équipement culturel). Compte tenu des droits à construire initialement prévus sur la zone ZAe, à savoir 40 000 m² de SHON, l'augmentation des droits à construire sur cette zone induits par la modification simplifiée est inférieure à 20%.

Par ailleurs, le cahier des charges de cession donnera des prescriptions architecturales et urbanistiques visant à valoriser cette entrée de ville et à préserver le parc Saint Hubert. L'objectif principal sera que les constructions soient en harmonie avec leur environnement. A ce titre les points suivants seront imposés :

- Une attention devra être portée à la qualité architecturale de la construction. Les façades donnant sur le boulevard de l'Arbonnas et sur le parc Saint Hubert devront faire l'objet d'un travail sur les proportions et les choix des matériaux afin d'assurer une bonne intégration des bâtiments dans l'environnement,
- La topographie devra être respectée, la conception des constructions devra intégrer les dénivelés du site afin d'intégrer la construction dans le parc en limitant les mouvements de terre,
- Les matériaux retenus devront être de préférence des matériaux bruts (verre, béton, bois...), le bardage métallique sera proscrit,
- Les espaces extérieurs devront être conçus afin de constituer des « extensions » du parc Saint Hubert, l'ensemble des espaces extérieurs devra contribuer à une intégration paysagère harmonieuse dans le site,
- La signalétique commerciale et directionnelle devra faire l'objet d'un travail d'intégration dès les études de conception afin que l'ensemble des dispositifs soient en harmonie avec le parti pris architectural des constructions,

La notice explicative complétée est jointe à la présente délibération.

En conséquence Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification simplifiée n°1 du PAZ de la ZAC de Saint-Hubert qui vise à modifier les limites de la zone ZCa et ZAe telle qu'elle est présentée dans la notice explicative, jointe à la délibération, complétée suite à la mise à disposition du public

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

- préciser que la présente délibération :

- . sera transmise à monsieur le Préfet,
- . fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie,
- . sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,
- . sera tenue à la disposition du public en mairie ainsi que le dossier d'approbation.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur par **vingt-cinq voix pour – six voix contre (MARION C. – SERRANO M. – BERAUD L. – MANGIONE D. – BOUISSET S. – CROSET-BAY E.) – une abstention (MACHON L.)**.

Retour de Monsieur GRIOTIER dans la salle à 22 heures 12.

2016-053 - DELIBERATION EXPRESSE POUR L'APPLICATION DES ARTICLES R 151-1 à R 151-55 DU CODE DE L'URBANISME A UNE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS

Rapporteur : Guy-Alain DUFEU

Vu l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015,

Vu la délibération n°2014-067 du Conseil Municipal du 30 juin 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°2014-117 du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ainsi que les modalités de concertation et objectifs poursuivis,

Il est rappelé que la révision du POS en PLU est en cours, depuis le 1^{er} décembre 2014.

Or l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 précise, dans le cas d'une révision prescrite avant le 1^{er} janvier 2016, que le conseil municipal peut, par délibération expresse, décider que sera applicable au futur PLU l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Ces articles ont notamment redéfini le contenu des documents d'urbanisme dans un souci de modernisation

Il semble opportun de faire ce choix, car il permettra, dans le nouveau PLU, de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture du règlement, de préserver le cadre de vie et d'offrir plus de souplesse pour une meilleure adaptation des règles au territoire. Cette modernisation du contenu des PLU permettra par ailleurs d'encourager l'émergence de projets, d'intensifier les espaces urbanisés et accompagner le développement de la construction de logements, favoriser une mixité fonctionnelle et sociale.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

- décider l'application au PLU en cours d'élaboration, de l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-054 - REMPLACEMENT DES HUISSERIES DU SERVICE DE L'URBANISME - DEPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION

Rapporteur : Guy-Alain DUFEU

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments municipaux et dans un souci d'économie d'énergie, il est proposé d'organiser le remplacement des huisseries du service Urbanisme.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, et notamment son article R421-17, les travaux de réfection de la façade et de remplacement des menuiseries nécessitent le dépôt d'un dossier de déclaration préalable de travaux.

Afin de permettre d'engager la phase opérationnelle de ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, Monsieur le Maire à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-055 - CLOTURE : PROMENADE DE L'EGLISE - DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Rapporteur : Guy-Alain DUFEU

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la promenade de l'église un premier projet a été élaboré. Une réunion a été organisée avec les riverains en fin d'année 2015 pour leur présenter les premières versions du projet.

A cette occasion, il a été convenu qu'il était nécessaire de procéder à la mise en place d'une clôture occultante permettant de préserver leur intimité. Cette installation sera constituée d'un bardage en matériau composite (bois et PVC).

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et notamment son article R421-17, cette installation nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration préalable de travaux.

Afin de permettre d'engager la phase opérationnelle de ce projet, le rapporteur propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de déclaration

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

préalable de travaux pour la pose d'une clôture occultante le long de la promenade de l'église.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-056 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION SUR LE QUARTIER DU TRIFORIUM ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Rapporteur : Guy-Alain DUFEU

La vidéo-protection est à la fois un instrument de prévention et de dissuasion, mais qui peut également constituer un outil précieux d'enquête en cas de crimes ou de délits. C'est un outil fiable qui a fait ses preuves dans d'autres communes, il permet de lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et de sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes. Cette politique doit cependant se concilier avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles.

Afin de pallier aux actes de vandalisme sur les points sensibles de l'agglomération notamment du quartier du Triforium et des Services Techniques de la mairie. Il a été entrepris en complément d'autres actions engagées par la collectivité, l'installation de vidéo protection sur les bâtiments publics.

Par délibération en date du 20 décembre 2010, à titre d'essai, sur le gymnase David Douillet. Sa mise en service, le 26 octobre 2011, a permis la résolution de plusieurs enquêtes, et depuis, le constat est sans équivoque avec la quasi-disparition des actes de vandalisme.

Par la suite, compte-tenu des intrusions et des actes d'incivilités répétés, il a été décidé lors de la séance du 5 décembre 2012 de poursuivre l'extension de la vidéo-protection avec la sécurisation du gymnase Saint-Hubert.

Dès la mise en route de ce dernier, soit le 15 novembre 2013, son efficacité a été immédiate. Les rassemblements générateurs d'incivilités ont disparu au-delà du rayon d'action des caméras, rassurant ainsi la population et depuis cette date aucun fait délictueux n'est à déplorer.

Début 2015, l'installation et la mise en route de la vidéo-protection sur le parking de la gare SNCF a permis aussi de constater que les problèmes de dégradation sur les véhicules rencontrés auparavant par les usagers est pratiquement inexistant. Nous ne recevons plus d'appel de mécontentement au moment de récupérer leur voiture, plus de vol à déplorer ainsi que de comportements anormaux.

Les images des caméras présentes sur les deux gymnases et le parking de la gare SNCF sont cryptées et peuvent être visionnées dans une salle dédiée et d'accès limité, située dans les locaux de la police municipale. Il n'y a pas d'opérateurs affectés, le système est placé sous la responsabilité du chef de la police municipale, et seulement 3 agents

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

supplémentaires peuvent accéder aux images enregistrées (1 adjoint et 1 agent), dans l'éventualité d'une réquisition écrite des officiers de police judiciaire et pour le déroulement de leurs enquêtes. Les parties privatives qui entreraient dans le champ des caméras sont masquées.

Les images sont automatiquement effacées dans le délai accordé par le Préfet qui doit être inférieur à 1 mois (7 jours pour le gymnase David Douillet et 15 jours pour Saint Hubert). Pour l'information des citoyens, une signalétique informant de la présence d'un système de vidéo-protection est mise en place autour des sites concernés.

Enfin la commune s'est dotée d'une chartre d'éthique qui garantit aux citoyens les obligations législatives et réglementaires, qui encadrent la vidéo-protection, et pour préserver l'atteinte aux libertés individuelles.

Le Triforium est un quartier de la ville avec des commerces de proximité, il accueille chaque jour un grand nombre d'administrés qui peuvent engendrer parfois des actes d'incivilité notamment avec les problèmes de stationnement (en double file), de vandalisme et de petite délinquance.

Les agents de la police municipale effectuent des rondes de surveillance régulièrement, mais ne peuvent assurer une présence continue.

Ces difficultés ne doivent pas dissuader les usagers de ce quartier, aussi il vous est proposé d'approuver l'installation d'un système de vidéo-protection pour la sécurisation, de la place du Triforium, de ses abords ainsi que des parkings.

Le cahier des charges sera piloté par le service de la police municipale, au moyen des données techniques des partenaires (gendarmerie et services municipaux) ainsi que des conseils avisés du gendarme référent départemental de sécurité.

Outre le coût d'installation des caméras, l'investissement comprendra un système d'enregistrement, les licences, un poste d'exploitation, une baie vidéo, les équipements de transmission radio installés sur un immeuble de grande hauteur au Triforium (relais point à point), les antennes et émetteurs sur candélabres, la liaison sur l'immeuble où se situent les locaux de la police municipale (câblages et antenne).

La CAPI est compétente jusqu'au 31/06/2016 dans l'aménagement numérique du territoire communautaire. Elle œuvre ainsi au déploiement de la fibre optique sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. A noter que dans le cadre du déploiement du Plan Très Haut Débit le réseau de fibre optique de la CAPI sera transféré partiellement au Conseil Départemental de l'Isère.

Un travail initial a été réalisé par les services CAPI, les communes et la Gendarmerie Nationale pour identifier et vérifier les points de raccordement aux différents réseaux (énergie, fibre optique). Les implantations ont été étudiées en fonction du Diagnostic Sécurité, produit par la Gendarmerie Nationale en 2014.

En s'appuyant sur un marché existant avec l'entreprise BVS, la CAPI a réalisé les travaux de génie civil ainsi que de création des infrastructures réseaux électriques et fibre optique en deux tranches : fin 2015 et début 2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Dans le cadre de la négociation en cours avec le Conseil Départemental de l'Isère, seront bien identifiés les réseaux utilisés ainsi que les disponibilités réseaux à conserver pour le compte de la CAPI dans l'éventualité d'un déploiement à l'échelle intercommunale (notamment avec les dispositifs déjà existants sur les communes de la CAPI).

La commune peut prétendre à une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour la mise en place d'un système de vidéo protection, conformément aux lois de 1995 et 2009.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur du maximum prévu par les textes.
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative et financière relative à cette opération notamment les documents contractuels.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à **l'UNANIMITE**.

2016-057 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE

Rapporteur : Myriam ALLEX-BILLAUD

Vu les termes de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, modifié par l'article 37 de la loi n° 86-29 du 9 février 1986 et l'article 11-II de la loi n° 86-972 du 19 août 1986 sur la répartition des charges de fonctionnement entre les communes,

La commune de l'Isle d'Abeau a été sollicitée par l'Education Nationale pour accueillir des classes U.L.I.S (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire – anciennement C.L.I.S).

La commune accueille cinq classes d'intégration scolaire : deux à l'école d'application "Les Chardonnerets", une à l'école élémentaire "Le Coteau de Chasse", une à l'école primaire "La Peupleraie" et une à l'école élémentaire "Les Trois Vallons".

Le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2015/2016 calculé sur la base des dépenses de fonctionnement des groupes scolaires de l'année antérieure, s'élève à 1 121.79 € (mille cent vingt et un euros et soixante dix neuf centimes) pour un enfant.

Un prorata sera appliqué au nombre d'enfants par commune et au nombre de mois de scolarisation pour les arrivées ou départs en cours d'année scolaire.

Une convention définissant les modalités de calcul et le coût de la participation financière sera signée avec les communes de résidence des enfants fréquentant les classes d'intégration scolaire de l'Isle d'Abeau,

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

- adopte le montant de la participation financière aux charges d'utilisation de locaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ou avenants afférents à la présente délibération.

2016-058 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE LA TOUR DU PIN

Rapporteur : Myriam ALLEX-BILLAUD

Les centres médico-scolaires regroupent des personnels médicaux, infirmiers et de secrétariat dont le coût salarial et les frais de déplacements sont pris en charge par l'Etat, tout comme le matériel nécessaire à l'exercice des missions liées à la prévention et à la santé des élèves.

Les charges de fonctionnement liées aux locaux et à leur entretien, les dépenses d'affranchissement, de téléphone, de photocopie, d'internet, les fournitures de bureau, les petits équipements, restent à la charge de la commune-siège du Centre.

Les élèves de la commune de l'Isle d'Abeau bénéficient des services du centre médico-scolaire de La Tour-du-Pin pour les groupes scolaires 17 « Les Fauvettes », 19 « Louis Pergaud » et 20 « Le Petit Prince ». Les autres groupes scolaires dépendent de celui de Bourgoin-Jallieu.

Par courrier en date du 10 avril 2016, Monsieur le Maire de La Tour-du-Pin sollicite la participation financière de la commune de l'Isle d'Abeau pour l'année scolaire 2015/2016.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de verser la somme de 853,40 euros (huit cent cinquante trois euros et quarante centimes) à la Mairie de La Tour-du-Pin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative et financière se rapportant à la présente délibération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'**UNANIMITE**, Monsieur le Maire à verser la subvention et à signer toute pièce administrative et financière se rapportant à la présente délibération.

2016-059 - MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Rapporteur : Myriam ALLEX-BILLAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'offre de service gratuite de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la ville de l'Isle d'Abeau envisage de mettre en place le paiement en ligne des recettes des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs.

Le ministère de l'économie et des finances propose aux collectivités locales un service de paiement par internet avec gratuité d'abonnement pour les régies de recettes municipales dénommé TIPI Régie. La commune prendra en charge le coût du commissionnement interbancaire (coût fixe : 0,05 € par transaction + 0,25% du montant de la transaction).

Il est proposé d'adhérer à ce service de paiement pour permettre aux familles de payer leur factures d'activités périscolaires (restauration scolaire, garderie, pause cartable, accueil du matin, centre de loisirs...).

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport et autorise :

- Monsieur le Maire à signer les conventions et actes administratifs afférents à la présente délibération.
- la commune à adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie,
- la commune à prendre en charge le coût du commissionnement interbancaire (coût fixe : 0,05€ par transaction + 0,25% du montant de la transaction).

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-060 - TARIF DE LA RESTAURATION POUR LES ENSEIGNANTS SUBVENTIONNES

Rapporteur : Myriam ALLEX-BILLAUD

Considérant que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Isère subventionne une partie des repas des enseignants qui ont un indice de traitement bas,

Considérant la circulaire du ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du ministère des finances et des comptes publics du 15 janvier 2016, qui fixe le taux de la subvention de repas allouée aux agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 548 (indice majoré 466) à 1,22 euro (un euro vingt deux centimes) à compter du 1^{er} janvier 2016,

Conformément à celle-ci, le rapporteur propose de créer un tarif enseignant subventionné au prix de 2,45 € (deux euros quarante cinq centimes) le repas. Ce tarif est défini en cohérence avec le tarif enseignant à 3,67 € (trois euros soixante sept centimes).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le tarif proposé, de 2,45 € ;
- autorise monsieur le maire à signer les conventions et avenants afférents à la présente délibération.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DU FOYER D'HEBERGEMENT D'URGENCE SAINT HUBERT "L'AREPI"

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2016-061 - OPTIMISATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU GROUPE SCOLAIRE LE PETIT PRINCE

Rapporteur : Véronique VERDEL

L'audit énergétique réalisé par le bureau d'étude thermique H 3 C a montré que le groupe scolaire GS 20 « Le Petit Prince » présente des performances énergétiques médiocres puisque ces bâtiments ont été classés E au titre des consommations énergétiques (363 kWh/m² an).

Afin de réduire ces déperditions, il est proposé de réaliser une première tranche de travaux sur le bâtiment primaire et sur celui de la maternelle 1.

L'objectif recherché est de passer à un classement énergétique D, voir C, (210kWh/m².an) en renforçant l'isolation défailante du bâtiment primaire et maternelle 1, et en mettant en place un éclairage basse consommation de type LED.

Aussi, ces travaux devraient comprendre :

- La pose d'une isolation sous toiture permettant d'atteindre une résistance thermique de 7.5 m²K/Wh,
- La pose d'un plafond suspendu acoustique,
- Le remplacement des luminaires fluorescent par du LED,
- La mise en place de détecteurs de présence.

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et des travaux est évalué à 156 800 € HT et seront programmés au cours de l'été 2017.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Montant attribué	Taux
Etat	39 200		25%
Région	-		
Département	37 100	37100	23,66%

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

Autres financements	-		
Total subventions publiques	76 300		48,66%
Commune	80 500		51,34%
Total	156 800		100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études techniques (thermiques, structures...),
- d'autoriser le lancement des marchés nécessaires à l'exécution des travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône Alpes, ADEME, etc...),
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016, 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Oui l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-062 - OPTIMISATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU TERRAIN DE FOOTBALL DE COLLONGES

Rapporteur : Véronique VERDEL

Dans le cadre du programme d'optimisation énergétique des bâtiments communaux, il est proposé de réduire au cours de l'exercice 2016, les consommations énergétiques des équipements alloués à la pratique du football.

Le programme envisagé devrait comprendre :

- Le remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire par des ballons à hautes performances,
- La mise en place d'un éclairage LED dans les vestiaires avec détection de présence,
- le remplacement des luminaires du terrain synthétique par des projecteurs à basses consommations,
- La régulation de l'éclairage du terrain à l'aide d'une horloge astronomique.

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et travaux est évalué à 129 000 € HT et seront programmés pour la fin de l'été 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	32 250	25%
Région	-	
Département	25 800	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	58 050	45 %
Commune	70 950	55 %
Total	129 000	100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc...)
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-063 - OPTIMISATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU GROUPE SCOLAIRE GS 17 LES FAUVETTES

Rapporteur : Véronique VERDEL

Dans le cadre du programme d'optimisation énergétique des bâtiments communaux, il est proposé au titre de l'exercice 2016 de remplacer les huisseries du groupe scolaire « les Fauvettes » aujourd'hui défectueuses.

Le programme envisagé devrait comprendre le remplacement des huisseries en bois de la salle polyvalente par des menuiseries PVC à hautes performances.

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et travaux est évalué à 26 592.60 € HT et seront programmés pour l'été 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Montant attribué	Taux
Etat	5 318.52		20%
Région	-		
Département	5 319.00	5319	20%
Autres financements	-		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

Total subventions publiques	10 637.52		40 %
Commune	15 955.08		60 %
Total	26 592.60		100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région, ADEME, etc ...),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de cette opération,
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur **à l'UNANIMITE.**

2016-064 - OPTIMISATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU GYMNASE SAINT HUBERT

Rapporteur : Véronique VERDEL

Dans le cadre du programme d'optimisation énergétique des bâtiments communaux, il est proposé de réduire au cours de l'exercice 2016, les consommations énergétiques du gymnase Saint Hubert.

Le programme envisagé devrait comprendre au niveau de la salle de gymnastique :

- Le remplacement des luminaires actuels par des appareillages LED.

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des travaux est évalué à 30 000 € HT et seront programmés pour l'été 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	6 000	20%
Région	-	
Département	6 000	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	12 000	40 %

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

Commune	18 000	60 %
Total	30 000	100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-065 - OPTIMISATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU GYMNASE ST HUBERT PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Rapporteur : Véronique VERDEL

L'audit énergétique réalisé par le bureau d'étude thermique H 3 C a préconisé le remplacement de la chaudière du gymnase Saint Hubert, en raison des performances énergétiques médiocres de cet équipement.

Le programme envisagé devrait comprendre :

- Le remplacement de l'actuelle chaudière par une chaudière à condensation,
- Le calorifugeage des différents circuits à haute température,
- La reprise des asservissements.

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des travaux est évalué à 45 000 € HT et seront programmés pour l'automne 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	11 250	25%
Région	-	
Département	9 000	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	20 250	45 %
Commune	24 750	55 %
Total	45 000	100%

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-066 - OPTIMISATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU CENTRE SOCIAL MICHEL COLUCCI

Rapporteur : Véronique VERDEL

Dans le cadre du programme d'optimisation énergétique des bâtiments communaux, il est proposé d'améliorer les conditions de production, de distribution et de régulation des systèmes de production de chaleur et de rafraîchissement du centre social Michel Colucci.

Le programme envisagé devrait comprendre :

- l'implantation d'une chaudière plus performante en remplacement du matériel actuel (la chaudière existante sera conservée et configurée afin d'assurer un secours),
- le remplacement du groupe froid de la salle 120.

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et travaux est évalué à 37 500 € HT et seront programmés pour le troisième trimestre 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	7 500	20%
Région	-	
Département	7 500	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	15 000	40 %
Commune	22 500	60 %
Total	37 500	100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 30 MAI 2016**

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur **à l'UNANIMITE**.

2016-067 - BRIGADE DE GENDARMERIE DE L'ISLE D'ABEAU - CREATION D'UN 23^{EME} LOGEMENT

Rapporteur : Véronique VERDEL

Lors de la construction en 2007 de l'extension de la caserne de gendarmerie, un emplacement hors d'eau et hors d'air avait été réservé afin d'accueillir un éventuel 23^{ème} logement.

Suite au classement de la commune en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), l'effectif de la brigade s'est vu augmenté et il convient aujourd'hui de réaliser les travaux d'aménagements de ce 23^{ème} logement.

Le programme envisagé devrait comprendre :

- L'ensemble des travaux de second œuvre (électricité, chauffage, plâtrerie, peinture, carrelage, ...).

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et travaux est évalué à 37 500 € HT et seront programmés pour la fin du second trimestre 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	10 000	25%
Région	-	
Département	7 500	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	17 500	40 %
Commune	20 000	60 %
Total	37 500	100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective le lancement des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération, et notamment la signature d'un avenant au bail existant.

Oui l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-068 - EXTENSION ET REHABILITATION DU STADE DE RUGBY DE COLLONGES - CREATION D'UN VESTIAIRE

Rapporteur : Véronique VERDEL

Depuis les années 90, les communes de St Marcel Bel Accueil et de L'Isle d'Abeau se sont associées pour monter ensemble un club de rugby ASSMIDA. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, cette association regroupe plus de 360 adhérents.

C'est autour des valeurs de solidarité, d'engagement social et humain, de respect de l'autre, de pédagogie et de transmissions aux jeunes générations, que cette association s'organise.

Avec une histoire remplie de beaux succès comme un titre de champion de France honneur en 2009, les finales de Promotion d'honneur en 2001 et de fédérale 3 en 2013, le club de l'ASSMIDA rayonne sur le territoire français et plus particulièrement sur l'ovale Rhône-Alpes-Auvergne.

Aujourd'hui le développement sportif, social de cette association dépend de la réalisation d'un nouvel équipement.

C'est pour encourager les valeurs de vivre ensemble et de solidarité portées par ce club et répondre à ses difficultés d'accueil de nouveaux adhérents ou d'organisation de compétitions que la Mairie souhaite réaliser l'extension et la réhabilitation du stade de rugby de Collonges.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des projets structurants du département et s'organise autour d'une démarche de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens des collectivités territoriales.

Il devrait comprendre la création d'un équipement public de 350 m² homologué au niveau Fédéral et comprendre une tribune de 300 places.

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et travaux est évalué à 700 000 € HT.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	140 000€	20%
Région	-	-
Département	140 000€	20%
Autres financements	-	-
Total subventions publiques	280 000€	40 %
Commune	420 000€	60 %
Total	700 000€	100%

Sortie de Monsieur DUFEU Guy-Alain à 22 heures 39.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective le lancement des marchés d'études et de travaux nécessaires à l'exécution de ce programme,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, fédération, etc.),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de cette opération,
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016, 2017, 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-069 - CREATION D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE AU GYMNASSE DAVID DOUILLET

Rapporteur : Véronique VERDEL

Depuis la création du gymnase David Douillet, le mur d'escalade n'a pas subi d'amélioration, ni même de modernisation des couloirs d'escalade.

La vétusté et l'obsolescence de la structure pour la pratique actuelle de l'escalade, tant au niveau scolaire que fédéral, engendrent une perte d'adhérents pour l'association et un manque de technicité pour l'ensemble des utilisateurs.

La création de ce mur d'escalade a pour objectif :

- de créer une structure de classement départemental,
- de rendre la pratique de l'escalade accessible aux porteurs de handicap,
- de permettre des compétitions départementales,
- d'augmenter le nombre d'adhérents et l'attractivité de cette discipline.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 30 MAI 2016**

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et des travaux est de 146.000 € HT et programmés au cours de l'été 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Montant attribué	Taux
Etat	29 200		20%
Région	21 900		15%
Département	29 200		20%
Fédéral	12 000		08%
Total subventions publiques	92 300		63%
Commune	53 700		37%
Total	146 000		100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-070 - MISE EN ACCESSIBILITE DU GYMNASE DAVID DOUILLET

Rapporteur : Véronique VERDEL

Dans le cadre de la programmation 2016 de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), il est proposé la mise en accessibilité du gymnase David DOUILLET.

Le programme de travaux envisagé comprend notamment :

- La réalisation de sanitaires adaptés aux personnes handicapées,
- Le réaménagement des vestiaires,
- La réalisation de mains-courantes,
- ...

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des travaux est évalué à 68 100 € HT et seront programmés pour l'automne 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	13 620	20%
Région	-	
Département	13 620	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	27 240	40 %
Commune	40 860	60 %
Total	68 100	100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- de dire que les crédits sont inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur à **l'UNANIMITE**.

2016-071 - MISE EN ACCESSIBILITE DU SITE DES ARTS MARTIAUX

Rapporteur : Véronique VERDEL

Dans le cadre de la programmation 2016 de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), il est proposé la mise en accessibilité du site des Arts Martiaux.

Le programme de travaux envisagé comprend notamment :

- La réalisation de sanitaires adaptés aux personnes handicapées,
- Le réaménagement de vestiaires,
-

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des travaux est évalué à 33 340 € HT et seront programmés pour l'automne 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat	6 668	20%
Région	-	
Département	6 668	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	13 336	40 %
Commune	20 004	60 %
Total	33 340	100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- de dire que les crédits sont inscrits aux budgets 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Retour de Monsieur DUFEU Guy-Alain à 22 heures 44.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-072 - MISE EN ACCESSIBILITE DE LA PROMENADE DE L'EGLISE

Rapporteur : Véronique VERDEL

Dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements publics de la commune, il est apparu nécessaire d'améliorer les conditions d'accessibilités des différents espaces d'inhumations.

Aussi, une étude de réhabilitation de la promenade sous l'église a été engagée afin de déterminer les conditions de mise en accessibilité de cet ancien chemin rural.

L'objectif recherché est tout à la fois de faciliter et sécuriser les conditions de déplacement des personnes, notamment à mobilité réduite, mais aussi d'offrir un cheminement doux dans un cadre propice au recueillement.

Le programme de travaux comprend notamment :

- La modification du profil en long afin de faciliter et sécuriser les conditions de déplacement des personnes à mobilités réduites,
- Une meilleure répartition de la pente qui atteint actuellement par endroit 10 %,
- La création de paliers horizontaux de repos,
- La mise en place d'une main-courante.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 30 MAI 2016**

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des études et des travaux est évalué à 107 690 € HT et seront programmés pour l'été 2016.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Subventions attribuées	Taux
Etat	26 922.50		25%
Région	-		
Département	18 441.00	Octobre 2015	17,12%
Autres financements	-	-	-
Total subventions publiques	45 363.50		42.12 %
Commune	62 326.50		57.88 %
Total	107 690.00		100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur **à l'UNANIMITE**.

2016-073 - REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINTE ANNE

Rapporteur : Véronique VERDEL

La ville nouvelle de l'Isle d'Abeau possède dans son patrimoine une chapelle du XIII^e siècle vestige d'une ancienne maison forte dite des «pallaud».

Ce modeste bâtiment est aujourd'hui isolé au sein d'une zone boisée, et malgré les efforts de la commune, il subit régulièrement des actes de vandalismes et une intervention d'urgence est désormais nécessaire si nous voulons assurer la pérennité de ce bien.

L'objectif de cette opération est :

- d'assurer la pérennité du bâtiment en assurant la reprise de ses fondations et de ses maçonneries,
- de restaurer et mettre en valeur ce patrimoine (remplacement de la toiture, création de portes et grilles en fer forgé, piquage et re-jointement des murs...).

Le montant des dépenses à engager pour la réalisation des travaux est évalué à 28 000 € HT et seront programmés pour la fin du second trimestre 2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Subventions Attribuées	Taux
Etat	5 600		20%
Région	-		
Département	6 168	26/04/2013	22 %
Autres financements	-		
Total subventions publiques	11 768		42%
Commune	16 232		58 %
Total	28 000		100%

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser dans cette perspective le lancement des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux,
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône-Alpes, ADEME, etc ...)
- de dire que les crédits seront inscrits aux budgets 2016.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières rattachées à cette opération.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-074 - CONVENTION AVEC ERDF DE MISE A DISPOSITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION DX N°168 et N°169 – IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS – ALIMENTATION DU SECTEUR DE SAINT GERMAIN

Rapporteur : Pascal GRZYWACZ

Afin de maintenir la qualité du service public de distribution d'électricité sur le quartier de Saint Germain, ErDF va devoir procéder à des travaux de restructuration de son réseau.

Cette opération nécessite des travaux de pose de câble et l'installation d'un nouveau poste de transformation électrique. Compte tenu de l'architecture du réseau et de la configuration des lieux, il est envisagé de procéder à l'implantation de ce poste sur les parcelles cadastrées section DX n°168 et DX n°169. Ces deux parcelles ont été acquises en fin d'année 2015 par la commune dans le cadre de la cession par l'Etat des terrains non valorisables de la ZAC de Fondbonnière.

Afin de permettre l'installation de ce poste de transformation électrique, il convient d'établir une convention avec ERDF pour la de mise à disposition desdites parcelles.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Cette convention, jointe à la présente, fixe les obligations respectives de la commune et de ERDF ainsi que les conditions financières. Dans ce cadre, il est prévu que la commune bénéficie d'une indemnité forfaitaire de 1 000 euros à réitération par acte authentique de la convention.

Il est ici précisé que l'ensemble de frais afférents à la réitération par acte authentique de cette convention seront pris en charge par ERDF.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées section DX n°168 et n°169 en vue de l'implantation d'un poste de transformation électrique pour alimenter le secteur de Saint Germain, moyennant une indemnité forfaitaire de 1 000 euros ;

- autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-075 - CONVENTION AVEC L'IRA IMMOBILIERE RHONE-ALPES ET L'OPAC 38 - PARTICIPATION FINANCIERE ET MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES RUE ARTHUR RIMBAUD

Rapporteur : Pascal GRZYWACZ

Dans le cadre d'une politique de modernisation et d'uniformisation des locaux poubelles, la Commune entreprend des travaux de génie civil concernant la mise en place de logettes enterrées rue Arthur Rimbaud.

Ces logettes sont situées sur un espace étant la propriété des groupes immobiliers de l'OPAC 38 et de l'IRA, et, sont majoritairement destinées aux résidents de ces bailleurs.

A ce titre, une participation financière est demandée à ces deux bailleurs.

Afin de formaliser cette participation financière, il convient d'établir une convention avec chaque bailleur, fixant les modalités de versement de ce financement et les conditions de mise à disposition du terrain d'assiette des colonnes enterrées.

La contribution financière de l'OPAC 38 s'élève à 3 500 € T.T.C., celle de l'IRA sera également de 3 500 € T.T.C..

En conséquence, Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les conventions de participation financière et de mise à disposition de terrain, jointes à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et toute pièce administrative, technique et financière s'y rapportant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-076 - CONVENTION D'ECO-PATURAGE – ENTRETIEN D'UN ENSEMBLE DE TERRAINS COMMUNAUX

Rapporteur : Pascal GRZYWACZ

Actuellement la commune entretient mécaniquement un ensemble de terrains lui appartenant.

Dans un objectif de durabilité environnementale, la commune souhaite substituer, en partie, cet entretien mécanique par une technique alternative de gestion des espaces verts : L'éco-pâturage. Cette pratique consiste à introduire des animaux rustiques dans un terrain clos afin qu'ils en assurent l'entretien.

Après la réalisation d'une étude technico-économique, il apparaît que le pâturage par des moutons, de race Solognote et des chèvres de Rove, s'avère être adapté à certains terrains communaux et aux objectifs de gestion envisagés.

Aussi la commune souhaite externaliser l'entretien de quelques espaces auprès d'un prestataire local spécialiste de l'éco-pâturage : la Bergerie des Remparts (Exploitation située à Dizimieu).

Afin de formaliser la mise en place de l'éco-pâturage, il convient d'établir une convention fixant les modalités techniques et économiques entre la commune et l'éleveur pour le pâturage d'un troupeau d'ovins. Le montant de la prestation est de 4 750€HT et elle est prévue sur les terrains (Ferme VISTALLI et Château DELAY) cadastrés ci-dessous, (la liste est non exhaustive) :

- Parcelle DI 100 ; 6056 m²
- Parcelle DI 103 ; 2887 m²
- Parcelle ED 20 ; 1152 m²
- Parcelle ED 21 ; 3474 m²

En conséquence, Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention d'éco-pâturage, jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce administrative, technique et financière s'y rapportant.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

2016-077 - VENTE D'UN MATERIEL COMMUNAL : EPAREUSE

Rapporteur : Pascal GRZYWACZ

Vu l'article L.2122-22 10° du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-115 du 30 novembre 2015 portant délégation générale de fonction au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-130 du 30 novembre 2015 portant sur la cession des fonciers non valorisables de l'Etat dans la ZAC de Saint-Hubert,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-131 du 30 novembre 2015 portant sur la cession des fonciers non valorisables de l'Etat dans la ZAC des Trois Vallons,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-132 du 30 novembre 2015 portant sur la cession des fonciers non valorisables de l'Etat dans la ZAC de Pierre Louve,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-133 du 30 novembre 2015 portant sur la cession des fonciers non valorisables de l'Etat dans la ZAC de Fondbonnière,

Considérant les nouvelles surfaces à entretenir (environ 20 ha) suite aux cessions des fonciers non valorisables des ZAC appartenant à l'Etat au profit de la commune, le service Cadre de Vie doit acquérir un nouveau tracteur mieux adapté.

L'épareuse, acquise en 2009, utilisée actuellement ne sera plus compatible avec le nouvel équipement agricole. De plus, elle présente des dysfonctionnements qui nécessiteraient des réparations importantes.

L'entreprise NOREMAT sise à LUDRES propose de reprendre cette épareuse pour un montant de 7 000 €.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'autoriser la cession de l'épareuse au profit de la société NOREMAT sise 166, rue Ampère Dynapole Ludres-Fléville 54 710 LUDRES.

Oui l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-078 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AUX FINS DE SECURISATION DU CHEMIN DE LA GAUTHIERE

Rapporteur : Pascal GRZYWACZ

Afin d'améliorer la sécurité des usagers du chemin de la Gauthière et de la rue du Guâ, des travaux d'aménagement de voirie sont nécessaires.

L'objectif de l'opération est de sécuriser la circulation de cette voie en réalisant une réfection du revêtement et en créant des cassis qui réduiront les vitesses de circulation.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 30 MAI 2016**

Ces adaptations permettront également de gérer au mieux les eaux de ruissellement et de limiter les arrivées d'eau sur la rue du Guâ.

Afin de mener à bien ce projet, un budget prévisionnel global a été établi à : 21 273.50 HT qui se décomposent comme suit :

- Travaux : 21 273.50€ HT

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat DETR	4 254.70€	20%
Région	-	
Département	4254.70€	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	8 509.40€	40 %
Commune	12 764.10€	60 %
Total	21 273.50€	100%

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux ;
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône Alpes, ADEME, etc ...) ;
- de dire que les crédits sont inscrits aux budgets 2016 ;
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces administratives techniques ou financières rattachées à cette opération.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-079 - CREATION D'UNE PLATEFORME POUR FESTIVITES AU CENTRE SOCIAL MICHEL COLUCCI

Rapporteur : Pascal GRZYWACZ

Suite à l'augmentation de la population, il s'avère nécessaire d'aménager une plateforme destinée à l'organisation de manifestations culturelles et d'activités ludiques de plein air.

L'opération consiste à créer un espace plat d'environ 250m² sur le terrain situé au nord du parking du centre social. Le terrain sera équipé d'une borne prises festivité et d'un réseau d'éclairage public.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 30 MAI 2016**

Afin de mener à bien ce projet, un budget prévisionnel global a été établi à 30 000.00 HT, qui se décompose comme suit :

- Travaux : 30 000.00€ HT

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat (Soutien d'Investissement public local)	7 500 €	25 %
Région	-	
Département	6 000€	20 %
Autres financements	-	
Total subventions publiques	13 500€	45 %
Commune	16 500€	55 %
Total	30 000€	100%

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux .
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône Alpes, ADEME, etc ...) ;
- de dire que les crédits sont inscrits aux budgets 2016 ;
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces administratives techniques ou financières rattachées à cette opération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur **à l'UNANIMITE**.

Sortie de Madame ANTOINE Florence à 23 heures 07.

2016-080 - CREATION DE STATIONNEMENTS AU GROUPE SCOLAIRE N° 16 « LE COTEAU DE CHASSE »

Rapporteur : Pascal GRZYWACZ

Pour répondre à l'augmentation de la fréquentation du groupe scolaire « Les coteaux de chasses », il s'avère nécessaire d'aménager les abords de l'école afin de faciliter le stationnement et de rendre accessible l'accès nord de l'équipement. Cette opération permettra par ailleurs de redonner aux élèves de l'école, l'espace suffisant pour la pratique sportive.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 30 MAI 2016**

Ce projet nécessitera une reprise de la voirie de desserte des habitations, la création d'une rampe d'accès PMR, la création d'un parking de 16 places, le remplacement d'un portail et de la clôture et la reprise de la surface du plateau sportif.

Afin de mener à bien ce projet, un budget prévisionnel global a été établi à 234 100.00 € HT, qui se décompose comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 14 200€ HT
- Convention de mandat : 6 800€ HT
- Travaux : 213 100€ HT

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Financement	Montant en € HT	Taux
Etat (Soutien à l'Investissement public local)	58 525€	25%
Région	-	
Département	46 820€	20%
Autres financements	-	
Total subventions publiques	105 345€	45 %
Commune	128 755€	55 %
Total	234 100€	100%

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'autoriser dans cette perspective, le lancement des études et des marchés nécessaires à l'exécution de ces travaux ;
- de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône Alpes, ADEME, etc ...) ;
- de dire que les crédits sont inscrits aux budgets 2016 ;
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces administratives techniques ou financières rattachées à cette opération.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions du rapporteur à l'**UNANIMITE**.

2016-081 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PERCEPTEUR

Rapporteur : Christian THERMOZ

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU **SEANCE DU 30 MAI 2016**

des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Oùï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur-percepteur **à l'UNANIMITE.**

Retour de Madame ANTOINE Florence à 23 heures 12.

2016-082 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal désigne, à l'UNANIMITE, Monsieur DUFEU Guy-Alain, Premier Adjoint, pour assurer la présidence de la séance. Monsieur le Maire sort de la salle à vingt trois heures trente deux.

Rapporteur : Christian THERMOZ

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif est dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2015, l'ordonnateur propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 17 120 351,48 €

Recettes : 18 757 957,42 €

Solde d'exécution : 1 637 605,94 €

Résultat Reporté : 427 478,00 €

Résultat de clôture : 2 065 083,94 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Section d'Investissement :

Dépenses : 3 047 495,23 €

Recettes : 3 170 110,84 €

Solde d'exécution : 122 615,61 €

Résultat Reporté : 1 138 020,16 €

Résultat de clôture : 1 260 635,77 €

RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ : 3 325 719,71 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 990 621,43 €

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 par **vingt-sept voix pour – cinq abstentions (MARION C. SERRANO M. – BERAUD L. – MANGIONE D. – BOUISSET S.)**.

Monsieur le maire regagne sa place à vingt trois heures trente cinq.

2016-083 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Rapporteur : Christian THERMOZ

Le vote du Compte Administratif 2015 laisse apparaître un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 2 065 083,94 euros.

Conformément aux instructions de la comptabilité M14, il est nécessaire d'affecter ce résultat. Il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Pour le surplus, il peut être affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

Section d'Investissement :

1 242 544,23 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Section de fonctionnement :

822 539,71 € au compte 002 « excédent reporté ».

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les affectations des résultats 2015 par **vingt sept voix pour – six abstentions (MARION C. – SERRANO M. – MANGIONE D. – BERAUD L. – BOUISSET S. – MACHON L.)**.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

2016-084 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Christian THERMOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 février 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune.

La décision modificative suivante est proposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				RECETTES
Chap	Nature	Fonct°	Libellé	Montant
73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation	- 179 519.00
74	7411	01	Dotation forfaitaire	- 83 850.00
74	74123	01	Dotation solidarité urbaine	86 362.00
74	74127	020	Dotation nationale péréquation	14 758.00
74	74834	020	Compensation exonération TF	47 321.00
74	74835	020	Compensation exonération TH	- 9100.00
002	002	01	Résultat fonctionnement reporté	822 539.71
			TOTAL	698 511.71

SECTION DE FONCTIONNEMENT				DEPENSES
Chap	Nature	Fonct°	Libellé	Montant
022	022	020	Dépenses imprévues	298 511.71
023	023	01	Virement a la section investissement	400 000.00
			TOTAL	698 511.71

SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES
Chap	Nature	Fonct°	Libellé	Montant
10	10226	020	Taxe aménagement	43 450.00
10	1068	01	Excédent fonctionnement capitalisé	1 242 544.23
001	001	01	Résultat investissement reporté	1 260 635.77
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	400 000.00
			TOTAL	2 946 630.00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	
Chap	Nature	Fonct°	Libellé	Montant
20	2031	820	Frais d'études	200 000.00
20	2051	020	Concessions et droits similaires	78 780.00
21	2111	020	Terrains nus	200 000.00
21	2121	823	Plantations arbres et arbustes	10 000.00
21	2128	020	Autres agencements aménagements terrains	83 600.00
21	2128	412	Autres agencements aménagements terrains	45 000.00
21	2128	414	Autres agencements aménagements terrains	50 000.00
21	21318	020	Autres bâtiments publics	300 000.00
21	2135	020	Installation agencement de construction	190 500.00
21	2135	025	Installation agencement de construction	8 000.00
21	2135	112	Installation agencement de construction	7 500.00
21	2135	114	Installation agencement de construction	50 000.00
21	2135	213	Installation agencement de construction	17 000.00
21	2135	324	Installation agencement de construction	72 600.00
21	2135	414	Installation agencement de construction	5 000.00
21	2135	421	Installation agencement de construction	80 000.00
21	21571	020	Matériels roulants de voiries	110 000.00
21	2158	020	Matériels et outillages techniques	54 600.00
21	2158	411	Matériels et outillages techniques	185 650.00
21	2182	020	Matériels de transport	35 000.00
21	2183	020	Matériels de bureau et informatique	75 900.00
23	2313	412	Immobilisations en cours	352 500.00
23	2313	520	Immobilisation en cours	300 000.00
23	238	213	Avances versées sur commandes immobilisations corporelles	135 000.00
020	020	020	Dépenses imprévues	300 000.00
			TOTAL	2 946 630.00

Le budget 2016 modifié avec la décision modificative n° 1 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 19 752 822.71 €

Section d'investissement : 6 966 680.00 €

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte **par vingt sept voix pour – six abstentions (MARION C. – SERRANO M. – MANGIONE D. – BERAUD L. – BOUISSET S. – MACHON L.)** la décision modification n° 1 telle que présentée ci-dessus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

2016-085 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA CHARTE A.D.A.I.L. (ACCOMPAGNEMENT DURABLE DES ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL) A L'ASSOCIATION « SAUVETEURS SECOURISTES PORTES DE L'ISERE » - SAISON 2015-2016

Rapporteur : Rédoine BILLAUD

Par délibération n°2014-113 en date du 01/12/2014, le Conseil Municipal a adopté la mise en place de la charte ADAIL (Accompagnement Durable des Associations d'Intérêt Local) qui définit, entre autres, le cadre d'attribution des concours financiers aux associations sous trois formes :

- subvention annuelle de fonctionnement,
- subvention pour projet spécifique,
- subvention de compensation des chèques associatifs.

Le rapporteur rappelle que la charte ADAIL stipule que seules les associations ayant fourni leur Procès Verbal d'Assemblée Générale (Bilan moral et Bilan financier) et le nombre d'adhérents liliots sont éligibles à l'aide financière,

Le rapporteur cite l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que « toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée » « A ce titre, les associations bénéficiaires sont tenues de fournir, à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie de leurs budgets et de leurs comptes, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité de l'année en cours ». Chaque association se doit de respecter cette disposition légale, tout manquement aboutira au refus du versement de la subvention.

Le rapporteur propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € (mille euros) à l'association Sauveteurs Secouristes Portes Isère pour la saison 2015-2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016, section de fonctionnement.

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'**UNANIMITE**, Monsieur le Maire à verser, pour la saison 2015-2016, une subvention de fonctionnement à l'association Sauveteurs Secouristes Portes Isère telle que proposée ci-dessus.

2016-086 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR PROJET SPECIFIQUE DANS LE CADRE DE LA CHARTE A.D.A.I.L. (ACCOMPAGNEMENT DURABLE DES ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL) A L'ASSOCIATION « BADMINTON CLUB IDA » - SAISON 2015-2016

Rapporteur : Rédoine BILLAUD

Par délibération n°2014-113 en date du 01/12/2014, le Conseil Municipal a adopté la mise en place de la charte ADAIL (Accompagnement Durable des Associations d'Intérêt

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

Local) qui définit, entre autres, le cadre d'attribution des concours financiers aux associations sous trois formes :

- subvention annuelle de fonctionnement,
- subvention pour projet spécifique,
- subvention de compensation des chèques associatifs,

Le rapporteur rappelle que la charte ADAIL stipule que seules les associations ayant fourni leur Procès Verbal d'Assemblée Générale (Bilan moral et Bilan financier) et le nombre d'adhérents l'ilots sont éligibles à l'aide financière,

Le rapporteur cite l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que « toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée » « A ce titre, les associations bénéficiaires sont tenues de fournir, à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie de leurs budgets et de leurs comptes, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité de l'année en cours ». Chaque association se doit de respecter cette disposition légale, tout manquement aboutira au refus du versement de la subvention.

Le rapporteur propose d'allouer une subvention pour le projet spécifique « formation des encadrants bénévoles », d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Badminton Club Ida.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016, section de fonctionnement.

Oui l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'**UNANIMITE**, Monsieur le Maire à verser, pour la saison 2015-2016, une subvention pour projet spécifique à l'association Badminton Club Ida telle que proposée ci-avant.

MOTION :

2016-087 - MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION DE L'AEROPORT LYON-SAINT EXUPERY

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le maire rappelle qu'une procédure de privatisation de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry est en cours.

Le Département de l'Isère a demandé à être destinataire du cahier des charges de la consultation des repreneurs, ainsi qu'à être associé au choix du repreneur, conformément aux engagements de concertation pris lors du débat parlementaire.

Le 15 décembre 2015, la CAPI a émis un vœu sur la cession au secteur privé de la majorité du capital de la SA ADL.

Le Département et la CAPI ont reçu, le courrier de consultation du Ministre de l'économie accompagné du projet de cahier des charges de privatisation, pour une

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 30 MAI 2016

remise d'avis avant le lundi 15 février. Les Présidents du Département et de la CAPI ont amendé ce cahier des charges.

Une réunion s'est tenue entre le Ministre de l'Economie et les Présidents des actionnaires publics, Région, Département du Rhône, Métropole de Lyon, CCI Lyon-Rhône. La demande de participation du Département de l'Isère à cette réunion au titre de la concertation ouverte par le Ministre a été rejetée.

Le 10 mars est paru l'avis de publicité relatif au « *transfert au secteur privé d'une participation majoritaire au capital de la société anonyme Aéroports de Lyon* » accompagné du cahier des charges de la consultation prévoyant une remise d'offre ferme d'ici le 4 juillet.

Pour autant l'Etat n'a pas donné suite à la demande d'association de l'Isère au processus de privatisation.

Considérant :

- l'importance stratégique de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry pour l'économie et l'emploi,
- les effets de l'activité aéroportuaire sur l'ensemble des autres infrastructures, routières et ferroviaires,
- les nuisances subies par les habitants du territoire, en particulier les nuisances sonores sur leur environnement nocturne, et la demande de prise en compte de leur santé,
- l'enjeu financier que constituent cette vente et la nécessité de poursuivre l'aménagement de l'ex-ville nouvelle, et aujourd'hui de l'ensemble du territoire de la CAPI, et plus particulièrement de la commune de Satolas-et-Bonce,

La commune de l'Isle d'Abeau :

- **demande d'être associée au processus d'attribution des actions** cédées par l'Etat, et en tout état de cause à pouvoir être destinataire pour avis des offres de reprise et notamment du projet industriel qui leur est attaché ;
- **demande à être associée au suivi des engagements de l'acquéreur au côté de l'Etat et des collectivités territoriales actionnaires**, et en tout état de cause, au suivi de ceux susceptibles d'impacter la population, l'économie et l'aménagement du territoire de Satolas et Bonce ;
- **appelle l'attention de l'Etat sur la protection de la santé et du bien-être des populations voisines de l'aéroport**, notamment à l'égard des troubles engendrés par la pollution sonore - a fortiori celle générée par les vols de nuit - et demande une vigilance particulière de l'Etat, tant au moment du choix du cessionnaire que de l'exploitation future ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 30 MAI 2016

- **demande qu'une partie des recettes tirées de la vente des actions de l'Etat soit réinvestie au profit de l'aménagement des territoires riverains de l'aéroport ;**
- **demande à cet effet que l'Etat initie dans le prolongement de la démarche *Plaine de Saint Exupéry* une concertation avec les collectivités en vue d'élaborer un plan d'investissements stratégiques d'accompagnement et de développement des territoires riverains de l'aéroport.**
- **Insiste pour que l'Aéroport de Lyon Saint Exupéry et les équipements associés, comme la Gare TGV, puissent être une réelle zone de développement économique et ne deviennent pas une zone de 2nd niveau vis-à-vis de Lyon. Les plus-values économiques doivent bénéficier au territoire et être partagées équitablement entre les communes riveraines et la Métropole lyonnaise.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette motion à l'**UNANIMITE**.

A vingt-trois heures quarante sept minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,

Alain JURADO

